

# PROCÈS-VERBAL

DE

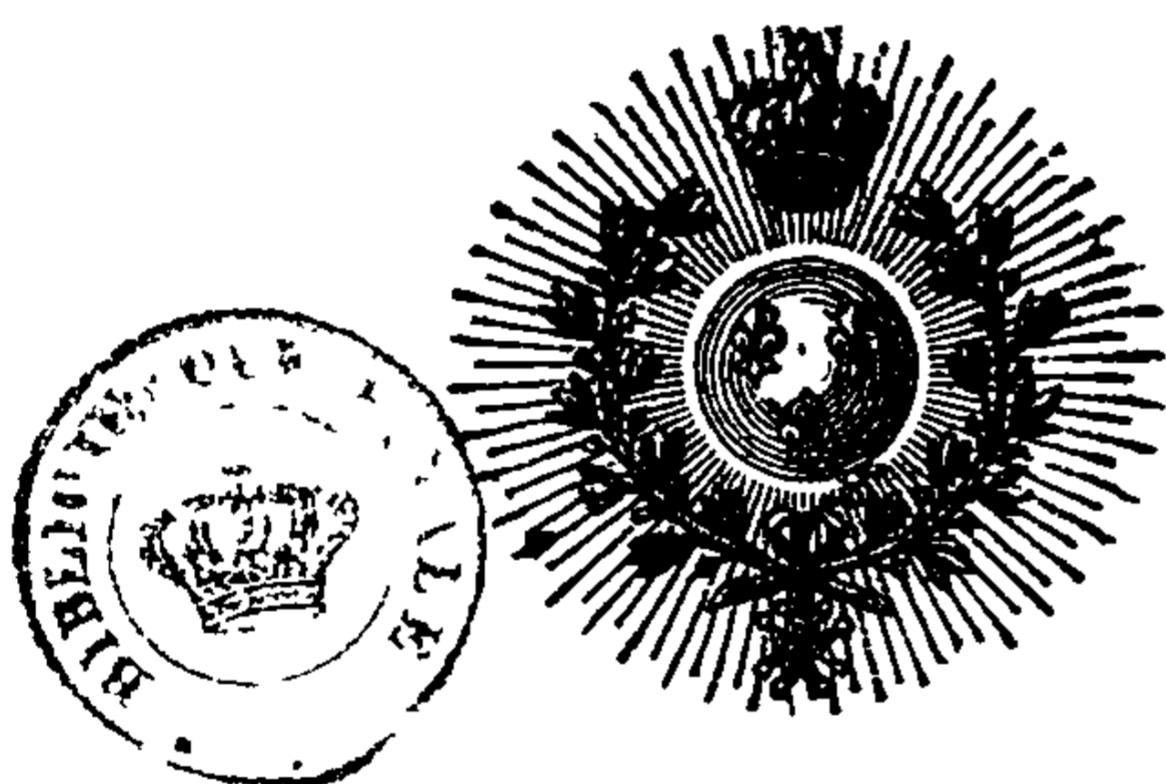
L'EXHUMATION DU CORPS

DE MONSEIGNEUR

LE DUC D'ENGHIEŃ,

QUI A EU LIEU LE 20 MARS 1816, EN EXÉCUTION  
DES ORDRES DU ROI;

JOINT AUX PRIÈRES AU TOMBEAU DES BOURBONS.



PARIS,

Chez L. - A. PITOU, Libraire de S. A. S. Madame la  
Duchesse d'ORLÉANS, rue de Lulli, n° 1, près la Bi-  
bliothèque du Roi.

M. DCCC. XVIII.

Prières au Tombeau des Bourbons , réunissant le Procès-  
verbal d'Exhumation de Monseigr. le Duc d'Enghien ,

15 .

Chacun de ces ouvrages séparés , 10 .

Urne des Stuarts et des Bourbons , et Analyse de mes  
Malheurs , 2 vol., 9 fr.

Par la Poste , 11 fr.

On est prié d'affranchir les Lettres et l'Argent.

**IMPRIMERIE D'ANT. BERAUD ,**

Faubourg Saint-Martin , n°. 702

---

---

# AUX VRAIS AMIS DU ROI, DE LA FRANCE, DE LA LÉGITIMITÉ.

---

---

La lettre suivante servira d'avis, de préface, d'avant-propos, de réponse à beaucoup de personnes qui m'ont fait des remerciemens, ou adressé des observations sur l'*Analyse de mes malheurs, l'Urne des Stuarts et des Bourbons, et sur mes Prières au tombeau de nos Princes moissonnés par la révolution.*

« Vous me dites souvent, Monsieur, qu'il faudrait que tous les Français fussent animés du zèle et de l'amour que j'ai pour la maison des Bourbons. Vous désireriez qu'on inculquât ces sentimens au peuple.

» C'est en méditant votre pensée que j'ai composé *mes Prières au tombeau de nos Princes moissonnés par la révolution.*

» J'ai un cachet sur les lèvres pour taire les noms de deux illustres personnages, qui ont contribué à encourager l'exécution de mon dessein; et c'est par faveur que S. E. le ministre de l'Intérieur, M. Laîné, m'a permis de

» publier qu'il m'a fait remettre une somme  
» pour les frais d'impressions de ces ouvrages.

» Ces feuilles volantes sont à la portée du  
» peuple : la modicité de leur prix en facilite  
» l'achat à tout le monde. Je voudrais même  
» faire une gravure pour chaque sujet : c'est  
» une idée à soumettre au Prince, aux Ministres  
» et à la Société d'encouragement. Il serait bon  
» que ces sortes d'ouvrages fussent assez répan-  
» dus pour que nos enfans les lussent dans les  
» écoles, et qu'à des époques marquées, on les  
» leur fît apprendre. C'est le moyen de retrem-  
» per dans le creuset de la monarchie la généra-  
» tion qui naît, comme on avait façonné celle  
» qui nous suit à la république et à Bonaparte.

» Après le 10 août 1792, les révolutionnaires  
» qui tenaient le Roi sous les verroux, craignant  
» d'être renversés, ne trouvèrent pas de moyen  
» plus efficace pour amener la multitude à  
» leurs opinions, que de fermer les églises,  
» d'interdire l'usage de la prière, et de composer  
» la *Carmagnole* et la fameuse *Marseillaise*,  
» *Allons, enfans de la patrie*. On fit retentir ce  
» chant de mort dans tous les lieux, où on  
» sema des exemplaires par milliers : on en  
» colporta dans toutes les maisons d'éducation.  
» Plus les royalistes en déchiraient, plus on leur

» en donnait de nouvelles copies ; enfin, on les  
 » força à lire l'ouvrage, à fredonner l'air et à  
 » faire *chorus* avec les autres. Les moyens les  
 » plus simples, bien développés, produisent les  
 » plus grand effets. Les révolutionnaires ont  
 » avoué cent fois qu'ils devaient à la république  
 » la mort de Louis XVI, et l'enthousiasme de  
 » nos armées à la *Carmagnole* et à la *Marseillaise*.

» La fin tragique de Marat, de Chalier, de  
 » Barra et Viala, et de Pelletier Saint-Fargeau,  
 » furent le texte de toute la révolution ; le burin  
 » et l'imprimerie répétèrent de cent mille ma-  
 » nières, la mort et les exploits de ces héros du  
 » parti de l'opposition ».

Tant que l'intérêt de Napoléon le força à être pour la république, il encouragea les moyens que j'indique : il n'abolit les *décades* et les fêtes de la liberté qu'en arrivant au Consulat à vie. Lorsqu'en entrant aux Tuilleries, il mit dans le fond de son alcove, à la place du tableau de Brutus, le portrait de l'Homme au masque de Fer, dont il voulait tirer son origine, il disait dans un moment d'abandon : Si ce *martyr* était de ma famille, par ses malheurs et par mes exploits, je serais là, dès demain... Qu'eût-il fait pour cela ? Ce qu'il disait aux écrivains,

aux peintres, aux poëtes, à tous les artistes...  
*Moi, toujours moi, . . . rien que par moi.*

Que font aujourd'hui les hommes de l'opposition? Des trophées d'armes, ou des mausolées à leurs martyrs... Ces moyens leurs réussissent... Ils sont infaillibles quant on veut.

« Prier pour le Roi, pour les Princes moins sonnés par la révolution, c'est ramener le peuple à la morale, à la religion, à la tolérance, à la charité, c'est confondre tous les partis et toutes les opinions. On ne maudit plus ceux dont on pleure la fin tragique : les larmes sont le chemin du cœur, l'homme se recueille par la prière et par la méditation.

» La pompe majestueuse des services funèbres des Rois, des Princes, des Grands, ne parle qu'aux yeux; on sort de l'église comme du spectacle. Si en rentrant chez soi on retrouve dans sa poche l'historique ou les prières qui ont été distribuées, on les lit, on les communique.

» Que cette distribution ait lieu aux six époques mémorables, le peuple apprend ces prières par cœur; toute l'année il déteste le passé et profite du présent pour l'avenir ».

D'après ce plan, j'imprimerai à part les der-

niers momens de la Reine et des membres de sa Famille , au Temple , à la Conciergerie : on y trouvera peut-être quelques notes curieuses ou inédites.

Je publierai ces feuilles volantes , qui se détachent et font suite les unes aux autres , aux époques marquées par les évènemens.

Au 21 janvier , par exemple , je donnerai une notice peu connue , mais fort détaillée sur l'exhumation de LL. MM. Louis XVI et Marie-Antoinette ; j'y joindrai l'historique des 21 janvier , depuis 1793 jusqu'à 1818.

Au 4 mars , je résumerai dans un tableau concis , les vertus et les malheurs du duc de Penthièvre et de sa famille.

Au 21 Mars , je fais réimprimer , dans le format de *mes prières et des autres ouvrages* , le procès-verbal d'exhumation de Monseigneur le Duc d'Enghien. Ce récit historique , copié fidèlement sur l'édition in-4° de l'Imprimerie Royale , est un monument et un signe de reconnaissance pour tous les Chevaliers Français.

Plus d'un guerrier en aiguisant , ou plutôt en inclinant ses armes sur cette tombe , comme les soldats sur celle du Maréchal de Saxe , diront ; en confondant leur espoir et leurs larmes :

*O mort! tu l'as frappé en le couvrant de lauriers! mais non, . . . tu l'immortalises, il renait dans nos cœurs; l'histoire l'adop te et ne lui donne plus pour famille et pour postérité, que ceux qui oseront l'atteindre ou l'imiter.*

Au 10 Mai, Madame Elisabeth arrachée des bras de sa nièce, traînée à la conciergerie, demandant à voir sa belle-sœur, assassinée depuis six mois, et se trouvant au tribunal révolutionnaire au milieu de ses bourreaux, qui deux mois après partageront sa sépulture, nous offre le tableau le plus terrible et le plus consolant de l'innocence qui commande le respect au crime qui la frappe en détournant les yeux. . . .

Au 4 et au 8 juin 1789 et 1795, les deux fils de Louis XVI sont frappés de mort, le premier par la Providence, qui le fait disparaître lorsque l'orage commence à gronder: le second meurt mille fois à bas bruit, sous les coups silencieux de la faction qui a immolé son père. Ce jeune Roi dans les fers, à qui, depuis le 31 Mai 1793, on a versé goutte à goutte, lentement et avec précaution, un breuvage qui l'endort, l'irrite et l'épuise durant son sommeil, était destiné d'abord, avant d'expirer, à servir de rançon pour le rachat de quelques conventionnels, assassins de son

père, qui avaient été livrés à son oncle, par un général républicain-royalisé.

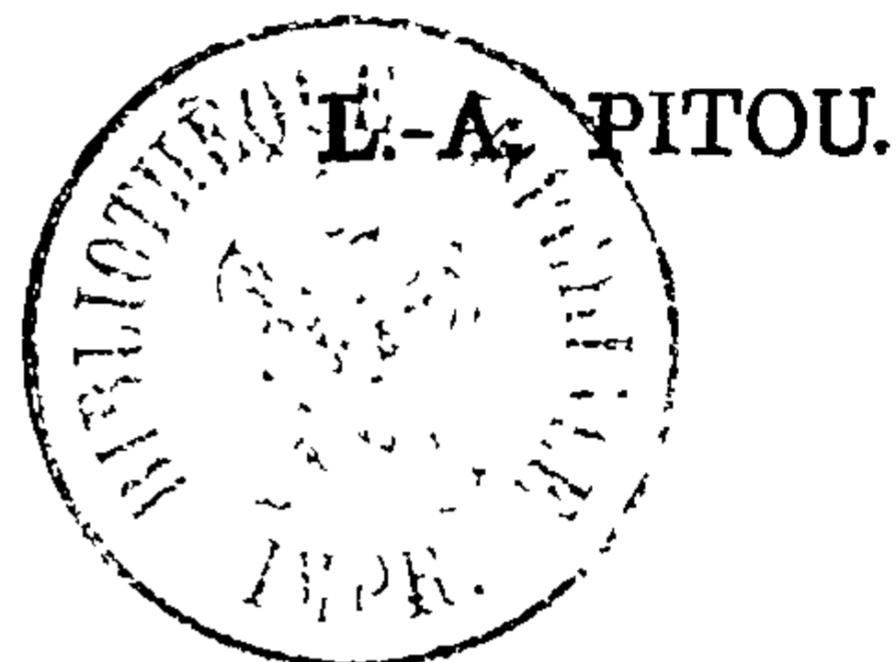
Au 2 et 3 Septembre, les massacres des prisons, exécutés au refrein de la *Carmagnole* et de la *Marseillaise*, sont des scènes affreuses. On peut taire le nom des acteurs de ces désastres; mais l'héroïsme de l'amitié pour la Reine, d'une des plus illustres victimes, éveillera la curiosité, excitera le plus tendre intérêt, et commandera l'indignation.

Au 16 Octobre, nos temples profanés et dépouillés; la religion et la prière interdites; les tombeaux ouverts; les cendres de nos pères et de nos Rois jettées au vent, et Marie-Antoinette, Reine de France, montant à l'échafaud à l'heure précise où les vandales arrachent et brisent le cercueil de son grand-père Louis XV,... sont des tableaux et des rapprochemens qu'il faut faire au peuple pour qu'il frémisse et se corrige en voyant les malheurs dont ces excès ont été suivis.

La même année 1793, vingt-deux jours après, la mort de l'Héroïne des Français... Hommes de tous les pays et de toutes les opinions,... ouvrez nos annales... et de la place Louis-Quinze au cimetière de la Magdeleine,... vous irez en

( viij )

méditant dans un profond silence... la fin de cette année dût-elle n'arriver que dans mille ans, vous méditeriez encore... Mais vous aimerez la légitimité, et vous maudirez les révolutions.





# PROCÈS-VERBAL

## DE L'EXHUMATION DU CORPS DE MONSIEUR LE DUC D'ENGHIEU,

Qui a eu lieu le 20 Mars 1816, en exécution des ordres  
du Roi.



L'an mil huit cent seize, le mercredi vingt mars, nous Arnaud-Joseph de Laporte - Lallanne, conseiller d'Etat, chef du conseil de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, membre de la Légion d'honneur;

Et Louis-Etienne-François Héricard-Ferrand de Thury, maître des requêtes, membre de la chambre des Députés, colonel de la neuvième légion de la garde nationale de Paris, officier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef au corps royal des mines;

Commissaires du Roi, nommés, en vertu de ses ordres, par Monseigneur le Garde des sceaux, Ministre de la justice, conformément à la lettre de Sa Majesté, en date du quinze du présent mois (1), pour dresser les actes

---

(1) Voyez Pièces justificatives, n°. 1.

relatifs à l'exhumation et à la translation dans une chapelle de dépôt établie dans le château de Vincennes, du corps de très-haut et puissant Prince LOUIS-ANTOINE-HENRI DE BOURBON-CONDÉ, DUC D'ENGHien, Prince du sang, Pair de France, né le deux août mil sept cent soixante-douze, fils de très-haut et puissant Prince LOUIS-HENRI-JOSEPH DUC DE BOURBON, Prince du sang, Pair de France, grand-maître en survivance, et de très-haute et puissante Princesse LOUISE - MARIÈ - THERÈSE - BATILDE D'ORLÉANS;

Assistés de M. le chevalier de Contye, maréchal-de-camp, gentilhomme et aide-de-camp de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé,

Et de M. le chevalier Jacques, colonel, aide-de-camp et secrétaire des commandemens de S. A. S. Monseigneur le Duc de Bourbon, et ci-devant de Monseigneur le DUC D'ENGHien;

Lesquels nous ont été adjoints en vertu des ordres du Roi, dont Monseigneur le Garde des sceaux nous a donné communication :

Nous nous sommes transportés au château de Vincennes, où nous avons été reçus par M. le marquis de Puyvert, maréchal-de-camp, questeur de la Chambre des Députés, et gouverneur dudit château ;

Lequel nous a introduits dans une salle servant provisoirement de salle de conseil.

Nous y avons trouvé réunis M. le comte Armand de Beaumont, colonel, lieutenant de Roi du château ;

M. le comte de Baschi du Cayla, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, premier gentilhomme de la chambre de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé ;

M. le vidame de Vassé, lieutenant-général des armées du Roi, premier écuyer de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, et ci-devant premier gentilhomme de la chambre de Monseigneur le Duc d'Enghien ( son adjudant général ) ;

M. le comte de Rully, Pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, premier gentilhomme de la chambre de S. A. S. Monseigneur le Duc de Bourbon ;

M. le comte de Pradel, directeur général de la maison du Roi, ayant, par *interim*, le portefeuille du ministre de la maison de Sa Majesté ;

M. le marquis Aymer de la Chevalerie, maréchal-de-camp, aide-de-camp de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé ;

M. le chevalier de Jaubert, écuyer de S. A. S. Madame la Duchesse de Bourbon;

M. de Jalabert, vicaire général du diocèse de Paris, le siège vacant;

M. Guérin, chevalier de Saint-Michel, médecin de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry, et de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé;

M. Bonnie, ancien chirurgien de l'hôpital des Gardes françaises, et chirurgien de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé;

M. le comte Charles de Bethisy, maréchal-de-camp des armées du Roi, commandant la troisième brigade d'infanterie de la Garde royale, membre de la Chambre des Députés;

M. de Saint - Félix, membre de la Légion d'honneur, premier aide des cérémonies de France;

M. le vicomte Charles de Geslin, second aide des cérémonies, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie;

M. Héricart de Montplaisir, docteur en médecine de la faculté de Paris, nommé commissaire du Roi;

M. Delacroix, chirurgien honoraire de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, nommé commissaire du Roi;

M. de Champfort, maire de la commune de Vincennes;

M. l'abbé Roger, curé de la paroisse de Vincennes;

M. l'abbé Rougier, chapelain du château de Vincennes;

M. le marquis de Courtemanche, maréchal-de-camp, ci-devant premier aide-de-camp de Monseigneur le Duc d'Enghien;

M. le comte de Chaillon de Jonville, colonel, aide-de-camp de Monseigneur le Duc d'Enghien,

En présence desquels, et par continuation de l'enquête par nous faite le 18 présent mois (1), nous avons fait comparaître Madame Bon (Madeleine), ancienne religieuse, demeurant à Paris, rue de Picpus, n.º 31, chez M. Rochette, opticien, laquelle, après serment de dire vérité, a dit :

Qu'étant, à l'époque du mois de mars mil huit cent quatre, maîtresse de pension à Vincennes, elle avait, entre autres élèves, les filles de Madame Harel, qui venaient prendre des leçons chez elle comme externes;

Que, le 20 mars, les ayant ramenées à leur

---

(1) Voyez la note n.º 3.

mère sur les cinq heures de l'après-midi, elle vit arriver dans la cour du château une voiture à six chevaux, et en descendre un homme d'une figure et d'une taille distinguées, qui fut reçu par le sieur Bourdon, employé au château, et bientôt après par M. Harel, commandant ;

Qu'étant montée chez la dame Harel, elle y apprit, de la bouche même du commandant, que ce personnage était vraisemblablement un Prince, que le sieur Harel paraissait ne pas connaître ; qu'elle ne put en savoir davantage, étant sortie sur les six heures de chez Madame Harel, qu'elle laissa dans une douleur profonde ;

Que, le lendemain, on lui dit que le personnage qu'elle avait vu la veille, était Monseigneur le Duc d'Enghien, lequel avait été fusillé dans la nuit, et enterré sur-le-champ dans les fossés ; qu'on lui en montra même la place, dans une enceinte au pavillon de la Reine, fermée par un petit mur de quatre à cinq pieds de hauteur, et a signé après lecture faite.

Signé *Bon, Laporte-Lalanne, et le vicomte Héricart-Ferrand de Thury.*

La déclaration de Madame Bon ayant achevé de confirmer les indications qui nous avaient déjà été données sur le lieu où Monseigneur le Duc d'Enghien avait été inhumé, nous

avons cru devoir nous abstenir d'en recevoir d'autres.

Et, vers l'heure de midi, M. le comte Anglès, ministre d'état, préfet de police, désigné par Sa Majesté pour légaliser l'exhumation par sa présence, étant arrivé et s'étant réuni à nous, nous sommes descendus dans les fossés, accompagnés des personnes ci-dessus dénommées, auxquelles s'étaient joints Madame Bon, le S<sup>r</sup> Godard et le nommé Bonnelet; ces deux derniers nous ont conduits à la place qu'ils nous avaient indiquée dans leur déclaration, au pied du pavillon de la Reine, et Bonnelet s'est mis au nombre des travailleurs.

Nous avons cru devoir, pour plus de sûreté, faire découvrir le terrain dans une étendue de dix pieds sur douze environ; et au bout d'une heure et demie de travail, la fouille étant à peu-près à quatre pieds de profondeur, on a découvert le pied d'une botte, et dès ce moment nous avons été assurés du succès de nos recherches.

MM. Héricart de Montplaisir, Delacroix, Guérin et Bonnie, sont descendus dans la fosse, et ont pris personnellement la direction des

travaux, qui ont été continués avec les plus grandes précautions.

Le résultat en a été constaté dans le rapport qu'ils ont dressé, et qui est annexé au présent (1).

Les personnes les moins exercées pourront se convaincre, par la lecture de ce rapport, qu'il ne nous est rien échappé des restes précieux que nous avions à recueillir; nous en sommes particulièrement redevables au zèle religieux que MM. les médecins ont mis, non-seulement à diriger les travailleurs, mais à les remplacer eux-mêmes.

Après s'être assurés de la direction dans laquelle le corps était posé, ils se sont occupés de retirer, avec les plus grands ménagemens, et par parcelles, la terre qui le recouvrait. C'est ainsi qu'ils sont parvenus successivement à découvrir;

1° Une chaîne d'or avec son anneau, que M. le chevalier Jacques a reconnue pour être celle que le Prince portait habituellement au cou, et qui a été en effet trouvée près de ses vertèbres cervicales: cette chaîne, et les petites clefs de fer qui accompagnent le cachet d'ar-

---

(1) *Voyez* Pièces justificatives, n°. 2.

gent mentionné ci-dessous, nous avaient été annoncées d'avance par M. le chevalier Jacques, le fidèle compagnon d'armes de Monseigneur LE DUC D'ENGHIEU, qui s'est enfermé avec lui dans la citadelle de Strasbourg, d'où il a été conduit à Paris (séparé de son maître, qu'il ne lui a pas été permis d'accompagner), pour y subir toutes les rigueurs d'une longue captivité, à Sainte-Pélagie d'abord, et de là au Temple ;

2° Une boucle d'oreille : l'autre n'a pas été retrouvée;

3° Un cachet d'argent aux armes de Condé, encastré dans une aggrégation ferrugineuse fortement oxidée, et où nous avons reconnu plusieurs petites clefs de fer ou d'acier;

4° Une bourse de maroquin à soufflet, contenant onze pièces d'or et cinq pièces d'argent ou cuivre;

5° Soixante-dix pièces d'or, ducats, florins et autres, faisant vraisemblablement partie de ceux qui lui avaient été remis par M. le chevalier Jacques au moment de leur séparation, renfermés dans des rouleaux cachetés en cire rouge, dont nous avons trouvé quelques fragmens.

Tous ces objets, inventoriés par nous et M. le

comte Anglès, ont été mis à part, et nous sommes restés chargés de ce précieux dépôt,

On a recueilli également des débris de vêtement, parmi lesquels se trouvent les deux pieds de botte, et des morceaux de la casquette, portant encore l'empreinte des balles qui les avaient traversés.

Ces débris, ainsi que la terre recueillie autour du corps, ont été réunis aux ossemens, et placés dans un cercueil de plomb.

Cette opération terminée, nous sommes remontés au château, le corps porté par des sous-officiers de la garde royale, escorté d'une garde d'honneur, et suivi d'un grand concours de militaires de tout grade de la garnison du château, et d'autres personnes qui avaient été témoins de l'exhumation.

Le cercueil a été déposé dans une salle provisoirement préparée pour le recevoir, en attendant le jour de demain, où il sera transporté dans la chapelle de dépôt qui lui est destinée.

Le cercueil a été recouvert, soudé par les plombiers, et renfermé dans une caisse de bois, avec cette inscription sur une plaque d'argent doré :

*Ici est le corps de très-haut et puissant Prince Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, Duc d'Enghien, Prince du sang, Pair de France, mort à Vincennes, le vingt-un mars mil huit cent quatre, âgé de trente un ans, sept mois et dix-neuf jours.*

M. le chapelain du château a fait entourer le cercueil de cierges, et, assisté d'un autre ecclésiastique, il est resté pour réciter les prières de l'église.

M. le marquis du Puyvert a fait placer une garde à la porte de la salle, ainsi que dans les fossés à l'endroit où la fouille a été faite.

Fait au château de Vincennes, le mercredi vingt mars mil huit cent seize. Signé *Laporte-Lalanne*, le vicomte *Héricart-Ferrand de Thury*, le chevalier *de Contye*, le chevalier *Jacques*, le comte *Anglès*, le marquis *Aymar de la Chevalerie*, le comte *Armand de Beaumont*, le comte *de Baschi du Cayla*, le vidame *de Vassé*, le comte *de Pradel*, le vicomte *de Rully, Saint-Félix, Bonnie, Guérin*; *Jalabert*, vicaire général; *Charles de Geslin*, le général comte *Charles de Bethisy*, le marquis *de Courtemanche, Héricart de Montplaisir, Delacroix*, le chevalier *Jaubert, Champfort*; *Roger*, curé de Vincennes; l'abbé *Rougier*,

chaplain; le général marquis *de Puyvert*, le comte *Chaillon de Jouville*.

Le jeudi vingt-un mars mil huit cent seize, nous, commissaires du Roi, nous étant transportés au château de Vincennes, y avons trouvé rassemblées toutes les personnes dénommées dans les actes précédens.

A onze heures du matin, le clergé étant survenu, nous nous sommes tous rendus à l'endroit où le corps de Monseigneur **LE DUC D'ENGHIE**N avait été provisoirement déposé hier.

La levée du corps s'est faite avec les cérémonies d'usage; et de suite nous nous sommes mis en marche, précédés du clergé, pour nous rendre au pavillon de la Porte du Bois, où était dressée la chapelle de dépôt, le cercueil porté par des sous-officiers des différens corps de la garde, et accompagné des *honneurs* que portaient les anciens officiers de la maison de Monseigneur **LE DUC D'ENGHIE**N; savoir, M. le vidame de Vassé, son ancien adjudant général, la couronne; M. le marquis de Courtemanche, son premier aide-de-camp, le collier de l'ordre du Saint-Esprit; et M. le comte de Chaillon de Jouville, aide-de-camp du Prince, l'épée.

Toute la garnison était sous les armes, et rendait avec un respect religieux les honneurs mili-

taires aux derniers restes d'un Prince qui, malgré les malheurs des temps, a laissé de profonds souvenirs dans les cœurs de tous les soldats français.

Au pied du pavillon, M. le marquis de Puyvert a fait faire halte, et, se tournant vers la troupe qui servait d'escorte, a dit :

S O L D A T S ,

« Cette pompe funèbre nous rappelle des souvenirs déchirans, mais bien chers à des cœurs français. Voilà tout ce qui nous reste d'un Prince si brave, digne rejeton d'une race féconde en héros. Ses premiers exploits nous promettaient encore un grand Condé. Leur éclat alarma l'insatiable ambition de ce tyran qui ravagea la France pour désoler l'Europe. Il fit de sa mort le gage sanglant d'une union régicide, et son atroce perfidie l'immola au pied de cet antique donjon, où le plus illustre de ses aïeux fonda le berceau de notre monarchie.

» Honorons sa mémoire par des regrets éternels, par un dévouement sans bornes à son auguste race; et, pour lui rendre un dernier hommage digne de son cœur, jurons à ses mânes de vivre et de mourir, comme lui,

» fidèles à nos sermens, fidèles à nos Rois légitimes.

» Vive le Roi ! Vivent à jamais les enfans de  
» Saint-Louis ! Gloire aux Condés ! »

Ce discours, prononcé avec le sentiment qui l'avait inspiré, a excité le plus vif enthousiasme ; les soldats versaient des larmes, et, l'impression produite par le discours de M. le gouverneur sur ceux qui avaient été à portée de l'entendre, s'étant communiquée de proche en proche aux plus éloignés, toutes les cours du château ont retenti des cris de *vive le Roi !* C'est ainsi que, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons pu reconnaître le bon esprit de la garnison de Vincennes, et les sentimens de loyauté et de dévouement à son Roi dont elle est animée.

C'est dans la salle même où s'est tenu le conseil de guerre, la nuit du 20 au 21 mars, que l'on a cru devoir établir la chapelle de dépôt. C'est là que les restes précieux du Prince sont conservés à la vénération de ses anciens compagnons d'armes, et des ames pieuses qui viendront y offrir des prières d'expiation.

Nous les y avons déposés en attendant que l'ancienne Sainte-Chapelle, fondée par Saint Louis, et encore existante dans la cour du châ-

teau, puisse les recevoir conformément aux intentions du Roi.

M. l'abbé Rougier, chapelain du château, à qui la garde en a été confiée, y est resté pour célébrer le saint sacrifice, tandis que nous nous rendions à l'église paroissiale, où, par les ordres de M. le grand-maître des cérémonies, un service solennel avait été préparé.

La messe a été célébrée par M. Duchilleau, ancien évêque de Châlons-sur-Saône, au milieu d'un concours tel, que l'église n'a pu contenir que la moindre partie des personnes qui auraient voulu ou dû y entrer.

M. Roger, curé de Vincennes, qui, pendant son émigration, a été à portée d'acquérir une connaissance personnelle des traits de bonté et de magnanimité dont se composait toute la vie de Monseigneur LE DUC D'ENGHEN, s'est particulièrement attaché à les retracer; et ces traits, qui rappelaient à un grand nombre de ses auditeurs des souvenirs douloureux et chers, ont été accueillis par eux comme le plus pur et le plus digne hommage qui pût être rendu à la mémoire d'un héros, l'objet de leurs inconsolables regrets.

Après la cérémonie, nos fonctions étant terminées, nous sommes rentrés au château, dans la salle du conseil, et nous y avons clos le procès-

verbal de nos opérations en présence des personnes nommées pour y concourir, et qui ont signé avec nous.

Fait à Vincennes, le jeudi vingt-un mars mil huit cent seize, à trois heures après midi.

Signé *La porte-Lalanne*, le vicomte *Héricart-Ferrand de Thury*, le chevalier *de Contye*, le chevalier *Jacques*, le comte *Anglès*, le marquis *Aymer de la Chevalerie*, le comte *Armand de Beaumont*, le comte *de Baschi du Cayla*, le vidame *de Vassé*, le comte *de Pradel*, le vicomte *de Rully, Saint-Félix, Bonnie, Guérin*; *Jalabert*, vicaire général; *Charles de Geslin*, le général comte *de Bethisy*, le marquis *de Courtemanche*, *Héricart de Montplaisir*, *Delacroix*, le chevalier *Jaubert, Champfort*; *Roger*, curé de Vincennes; l'abbé *Rougier*, chapelain; le général marquis *de Puyvert*, le comte *Chaillon de Jonville*; + *Jean-Baptiste*, ancien évêque de Châlons-sur-Saône.

Pour copie conforme :

*Les Commissaires du Roi*,

**LA PORTE-LALANNE**, le vicomte **HÉRICART-FERRAND DE THURY**, le chevalier **DE CONTYE**, le chevalier **JACQUES**.



---



---

## RIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

### No. Ier.

Mons. le Garde des sceaux, nous avons ordonné que le corps de feu notre cousin et cher parent LE DUC D'ENGEIN, enterré près du château de Vincennes, sera exhumé et transféré dans une chapelle qui sera érigée dans ledit château. Notre intention est que cette exhumation soit constatée par une enquête faite avec les solennités qui conviennent à cette triste circonstance. Vous en chargerez un conseiller d'état et un maître des requêtes, qui y assisteront de notre part, et rédigeront les actes relatifs à l'exhumation et dépôt du corps. Leur présence sera un témoignage de l'affection que nous portions à notredit cousin LE DUC D'ENGEIN, de la profonde douleur que nous avons ressentie à l'occasion de la mort de ce jeune Prince, ainsi que des consolations que nous voudrions donner à ses illustres parens, après le crime détestable qui les a privés de leur plus chère espérance.

Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. le Garde des sceaux, en sa sainte et digne garde.

Fait à Paris, le quinzième jour de mars de l'an de grâce mil huit cent seize, et de notre règne le vingt-unième.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

*Le Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat,*

Signé BARBÉ-MARBOIS.



*Procès-verbal de MM. les Médecins et Chirurgiens,  
Commissaires du Roi pour l'exhumation du corps  
de Monseigneur le Duc d'ENGHEIN.*

Nous soussignés, Héricart de Montplaisir, docteur médecins de la faculté de Paris, et Delacroix, chirurgien honoraire de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé,

Nommés par le Roi, et assistés de M. Guérin, médecin de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry et de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, et de M. Bonnie, chirurgien de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé,

Certifions qu'étant descendus dans la fouille, nous avons constaté que le premier objet qui avait été aperçu, était un pied de botte contenant des ossements que nous avons reconnus être ceux du pied droit, et que nous avons recueillis.

Ayant ensuite découvert dans leur tiers inférieur les os de la jambe à laquelle appartenait ce pied, leur position nous a fait présumer quelle pouvait être la situation du corps.

En continuant nos travaux, nous avons mis à découvert le coude du bras gauche; ce qui nous a fourni un indice de plus sur la direction du corps, et nous avons jugé, d'après l'élévation plus grande des pieds, que le corps et la tête devaient être plus profondément placés.

Nous avons alors fait creuser, sur l'un des côtés; dans la direction du corps, de manière à le pouvoir découvrir ensuite, au-devant de nous, partie par partie.

Nous avons d'abord procédé à la recherche de la tête, que nous avons trouvée brisée.

Parmi les fragmens, la mâchoire supérieure, entièrement séparée des os de la face, était garnie de douze dents.

La mâchoire inférieure, fracturée dans sa partie moyenne, était partagée en deux, et ne présentait plus que trois dents.

Dans la terre qui avoisinait les os du crâne, nous avons trouvé des cheveux.

Nous avons acquis la certitude que le corps était à plat sur le ventre, la tête plus basse que les pieds.

Nous avons ensuite découvert et enlevé successivement les vertèbres du cou avec une chaîne d'or, l'omoplate gauche, le bras et la main gauches ;

Le reste de la colonne vertébrale, l'omoplate droite, les côtes, le bras droit et la main alongés parallèlement au corps, sous lequel, et parmi les lambeaux de vêtement, on a trouvé des pièces d'or et une bourse de maroquin ;

Le bassin, dont l'os de la hanche gauche présentait au-dessus de la cavité qui reçoit l'os de la cuisse, une fracture avec une échancrure ciculaire ;

Les os de la cuisse, de la jambe et du pied du côté gauche, parfaitement en rapport entre eux, mais la cuisse écartée en dehors, et la jambe fléchie en dedans sur la cuisse ;

Enfin les os de la cuisse et de la jambe du côté droit ;

Tous ces ossemens étaient complètement privés de parties molles, et généralement bien conservés.

A mesure que nous les avons recueillis, nous les avons présentés à MM. les commissaires du Roi, et ils ont été

( 20 )

déposés , avec les terres environnantes , dans un cercueil de plomb , qui a été soudé en notre présence .

Fait au château de Vincennes, le mercredi 20 mars 1816.

Signé *Héricart de Montplaisir, Delacroix, Guérin, Bonnie* ; le Ministre d'état, Préfet de police, comte *Anglès* ; *Laporte-Lalanne* , le vicomte *Héricart-Ferrand de Thury* , le chevalier *de Contye* , le chevalier *Jacques*.

### Nº. III.

#### NOTE.

Il avait été fait une enquête , le 18 mars ( deux jours avant l'exhumation ) , pour constater le lieu où le corps de Monseigneur LE DUC D'ENGHEIN avait été enterré .

Les témoins entendus dans cette enquête ont unanimement déposé ,

1°. Que Monseigneur LE DUC D'ENGHEIN était arrivé au château de Vincennes , le 20 mars , entre cinq et six heures de l'après-midi :

2°. Qu'il avait été reçu , à la descente de voiture , par le Sr. Harel , commandant du château et conduit dans une chambre où il avait été gardé à vue ;

3°. Que , dans la nuit suivante , il avait été traduit devant un conseil de guerre qui s'était tenu au pavillon de la Porte du Bois , jugé , et , immédiatement après , conduit dans les fossés , où il avait été fusillé par un détachement de la gendarmerie d'élite ;

4°. Que les gendarmes employés à l'exécution l'avaient

sur-le-champ enterré tout habillé, dans une fosse préparée d'avance, à trois pas de là, derrière un mur servant à enclore un dépôt de décombres.

Deux des témoins ne s'étaient pas contentés de désigner le lieu dans leurs déclarations, en spécifiant que c'était *à l'angle et au pied du pavillon de la Reine*; ils avaient conduit les commissaires du Roi sur la place même où ils avaient vu, le lendemain de l'exécution, la fosse recouverte; et leur indication s'est trouvée tellement exacte, que l'endroit où le corps du Prince, a été découvert, à quatre pieds de profondeur, était à peine distant de deux ou trois pieds de la place désignée.



FIN.